



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction minime

Val-de-Travers – Couvet BF 2535 – Grand-Rue 11

Description de l'ouvrage : Démolition et reconstruction d'un cabanon (mise en conformité)

Affectation parcelle : ZAL

Requérant(s) : Antonioni Anne-Frédérique, Grand-Rue 3, 2108 Couvet

Propriétaire : Hoirie Gilbert Bourquin : Antonioni Anne-Frédérique et Bourquin Jacques

SATAC : 120540

Décision spéciale : Art. 14.02.7 RAC Reconstructions et constructions nouvelles (TOS et densité) ; Art. 14.02.8 RAC (Prescriptions architecturales) ; Art. 27 RCC (Toitures)

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **24 février 2025**.

Val-de-Travers, le 24 janvier 2025.

LE CONSEIL COMMUNAL

